



RÈGLEMENT DU PRIX DE L'ÉCRIT SOCIAL

Le Prix de l'Écrit Social est né à l'ARIFTS dans le courant de l'année 2011. En accord avec la Charte associative, son principe général repose sur une ouverture citoyenne et pédagogique au monde des idées, de la connaissance, de l'expertise et du terrain professionnel.

Il délivre deux prix honorifiques :

- Le prix de l'ouvrage,
- Le prix de l'article de presse professionnelle rédigé par un journaliste ou un professionnel de terrain.

1. Intentions et objectifs du Prix de l'Écrit Social

Le Prix de l'Écrit Social est un prix culturel, au sens où l'on cherche en délivrant les prix, à dessiner, avec une ambition mesurée, les contours intellectuels du champ social, ce champ présentant l'originalité d'être constitué par des contenus divers et multiples et des supports écrits de toute sorte.

C'est aussi une action destinée à susciter l'envie, le besoin, l'intérêt de la lecture chez les personnes en formation au travail social. Elle se situe donc également dans une perspective pédagogique et est orchestrée de manière à provoquer l'acte de lire chez les personnes en formation et à développer ainsi leurs habiletés à la recherche, à la sélection et à l'utilisation des données recueillies et mises en valeur dans les documents écrits.

Pour le Prix de l'Écrit Social, le texte, en tant qu'il est le témoin d'une activité intellectuelle reposant sur une forme d'analyse et produisant par conséquent une argumentation, doit se donner à examiner, évaluer, et finalement diffuser. Le texte comme support d'une argumentation, lieu d'expression et de conception de la question sociale en général, est saisi par un collectif (le jury) qui reconnaît, ou pas, son sens. Il n'y a pas de hiérarchie entre les types de textes dans l'esprit du Prix de l'Écrit Social ; il n'y a pas une approche ou une démarche de travail plus noble qu'une autre ; il n'y a que des textes qui vont convaincre les lecteurs du jury.

Le Prix de l'Écrit Social met en lumière les écrits du social.

2. Définition de la notion d'écrit social

Le Prix de l'Écrit Social marque son originalité par le fait qu'il n'est pas attaché à un champ disciplinaire et qu'il revendique le recours libre et délibéré aux connaissances, aux compétences, qu'elles soient développées par une parole scientifique ou par une autre : la parole professionnelle, la parole du témoignage, ou encore celle d'acteurs de la vie sociale.

Est considéré comme « écrit social », tout texte ayant trait à la question sociale, provoquant, à sa manière, une forme de retentissement dans le champ du travail social. L'écrit social est donc un document illustrant de quelque manière que ce soit la question sociale, au sens large du terme, c'est-à-dire renseignant de manière pertinente, novatrice, inventive, experte voire polémique le champ du travail social.

3. Sélection des ouvrages, articles et documents écrits

La sélection des ouvrages, articles et documents écrits est réalisée au cours de l'année par les membres du comité de pilotage. Les documents sélectionnés doivent avoir été publiés au cours de l'année précédant l'élection du prix. Concrètement, cela revient à choisir les textes publiés ou portés à notre connaissance, par exemple pour le prix de 2015, de janvier 2014 à mars 2015. La liste définitive est arrêtée à la mi-mars de l'année du prix.

4. Le comité de pilotage, le jury, les membres du jury

Le comité de pilotage du Prix de l'Écrit Social est composé de membres de l'ARIFTS, adhérents, personnels salariés de l'association, administrateurs, personnes ressources...

Son rôle est de suivre tous les ans l'organisation du Prix de l'Écrit Social et de veiller à son bon déroulement.

Le comité de pilotage doit également faire en sorte que le Prix de l'Écrit Social poursuive son développement et assure sa pérennité au fil des années. Il a également en charge l'établissement d'une liste sélectionnant un certain nombre d'ouvrages pour le prix de l'ouvrage. Le comité de pilotage valide la liste des membres du jury proposée chaque année.

Représenté au sein du comité de pilotage, le centre de ressources documentaires de l'ARIFTS contribue à la présélection des ouvrages et des articles par le comité de pilotage et à la communication autour du prix.

Le jury du Prix de l'Écrit Social est composé de 12 personnes : professionnel du travail social, personnes en formation, cadres pédagogiques de l'ARIFTS, partenaires du Prix, adhérents de l'ARIFTS et membres de la direction. Le jury doit présenter, dans la mesure du possible, une composition équilibrée.

Le directeur général de l'ARIFTS préside le jury et participe au vote du jury en cas d'égalité de voix entre auteurs sélectionnés.

L'organisation du jury pour le Prix de l'Écrit Social

6 ouvrages et 6 articles sélectionnés par le comité de pilotage sont soumis à l'appréciation du jury.

Les membres du jury peuvent inscrire commentaires et impressions au fur et à mesure de leurs lectures via un forum réservé.

Une réunion d'harmonisation et de présentation des ouvrages se tient en avril. Deux réunions intermédiaires ont lieu en juin et début septembre. La séance de délibération clôt l'activité du jury fin septembre/début octobre.

5. Les étapes de l'opération

Le Prix de l'Écrit Social débute en avril et se termine au début de l'année suivante avec la journée de remise des prix aux lauréats.

Mars

- Arrêt de la liste des ouvrages et articles sélectionnés par le comité de pilotage.
- Constitution du jury

Avril

- Rencontre avec les membres du jury ; présentation du règlement du Prix de l'Écrit Social, des conditions de son déroulement, des ouvrages et des articles sélectionnés.
- Début de la lecture des textes

Avril à juin

- Lecture des textes

Juin

- Réunion intermédiaire du jury

Juin à septembre

- Lecture des textes

Septembre

- Réunion intermédiaire
- Délibérations du jury et désignation des lauréats

Janvier - Février

- Journée de remise des prix. Création d'un événement par l'ARIFTS autour de la remise des prix qui sera l'occasion d'une rencontre avec les auteurs conviés ce jour-là.

6. L'organisateur, les partenaires

L'organisateur du Prix de l'Écrit Social est l'ARIFTS.

Le Prix de l'Écrit Social bénéficie du soutien de la MAIF, de l'URIOPSS et de la FNARS.

Juin 2015

